

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mars 2019**

Nombre de conseillers :

En exercice : 48
Présents : 33
Votants : 36

Date de convocation : 11/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents :

Isabelle ONRAED, Damien CARREY, Bertrand HAMEL, Noële BREARD, Christian BOSSUYT, Christine HUBERT-BENDZYK, Jean-Marc BOUIN.

Daniel SIMON, Jacques LEGROS, Daniel GAUQUELIN, Eric SOHIER.

Renny PERRIN, Michel LETRIBOT, Bernard VIVET, Jacky JAMES, Pierre PELLUET, Odile VANDENBERGHE, Mélanie CHANU, Antoine MARTEL.

Louis QUIRIE, Jean-Christophe LETAVERNIER, Joël SEBIRE, Anne BLONDEAU, Vincent GAUTIER, Sandrine FER, Béatrice VILEY, François DURAND.

Jean VANRYCKEGHEM, Lydie LEROUXEL, Gérard DELORME, Georges BELLAN, Dominique FOUCHER, Arnaud EVE.

Membres excusés et ayant donné un pouvoir : Alain BOUTEILLE ayant donné pouvoir à Bertrand HAMEL, Jean-Louis DE METS ayant donné pouvoir à Jean VANRYCKEGHEM, Gérard RICARDEAU ayant donné pouvoir à Noële BREARD.

Absents excusés : Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Benjamin FOSSARD, Patrick FOSSARD, Valérie FOUREY, Jean-Charles MARIE, Géraldine PERRIN,

Absents : Patrice BINET, Dominique LEFEVRE, Isabelle LETOUZEY, Jean-Michel MANIVEL, Roger RETOUT,

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 MARS 2019

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2019 a été transmis aux membres.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte rendu du 5 mars 2019.

036/2019 – COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018

Il est procédé à la lecture des comptes administratifs des 5 communes historiques. Après lecture, il est procédé au vote de chaque compte administratif sous la présidence de Monsieur Michel LETRIBOT :

• **Commune déléguée d'ACQUEVILLE :**

- Approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2018 présenté par le Maire et constate :

- Un excédent de fonctionnement de	32 166,64
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	<u>77 243,97</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	109 410,61
- Un déficit d'investissement de	- 1 443,94
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	<u>3 077,67</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	1 633,73

- **Approuve le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif

• **Commune déléguée d'ANGOVILLE :**

- Approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 présenté par le Maire et constate :

- Un excédent de fonctionnement de	11 937,72
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	<u>11 042,64</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	22 980,36
- Un excédent d'investissement de	59 076,34
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	- <u>54 035,78</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	5 040,56

- **Approuve le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif

• **Commune déléguée de CESNY BOIS HALBOUT :**

BUDGET GENERAL

- Approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2018 présenté par le Maire et constate :

- | | |
|------------------------------------|--------------------|
| – Un excédent de fonctionnement de | 150 790,51 |
| <u>Pour mémoire</u> | |
| - Résultat antérieur reporté | <u>253 493,44</u> |
| - Résultat cumulé au 31.12.2018 | 404 283,95 |
| – Un déficit d’investissement de | - 44 700,96 |
| <u>Pour mémoire</u> | |
| - Résultat antérieur reporté | - <u>12 454,81</u> |
| - Résultat cumulé au 31.12.2018 | - 57 155,77 |
- **Approuve le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif

SPIC Assainissement :

- Approuve, à l’unanimité des votants, le compte administratif 2018 présenté par le Maire et constate :

– Un déficit de fonctionnement de	- 74 634,58
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ <u>107 997,70</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	33 363,12
– Un déficit d’investissement de	- 1 184,04
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ <u>41 393,80</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	40 209,76

- **Approuve le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif

• **Commune déléguée de PLACY :**

- Approuve, à l’unanimité des votants, le compte administratif 2018 présenté par le Maire et constate :

– Un excédent de fonctionnement de	15 189,70
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	<u>12 141,45</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	27 331,15
– Un excédent d’investissement de	10 390,61
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	<u>10 247,84</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	20 638,45

- **Approuve le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif

• **Commune déléguée de TOURNEBU :**

BUDGET GENERAL

- Approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2018 présenté par le Maire et constate :

- Un excédent de fonctionnement de	24 078,93
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	<u>191 361,26</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	215 440,19
- Un déficit d'investissement de	- 3 194,33
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	<u>46 943,30</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	43 748,97

- **Approuve le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif

SPIC Assainissement :

- Approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2018 présenté par le Maire et constate :

- Un déficit de fonctionnement de	- 14 969,77
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	<u>0</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	- 14 969,77
- Un déficit d'investissement de	- 3 251,61
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	- <u>15 980,14</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2018	- 19 231,75

- **Approuve le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif

037/2019 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

BUDGET GENERAL

- **Décide d'affecter les résultats de fonctionnement** comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement cumulé (cpte 1068)	18 898,06
- à l'excédent de fonctionnement reporté (cpte 002)	760 548,20
- à l'excédent d'investissement reporté (cpte 001)	13 905,94

SPIC Assainissement :

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement** comme suit :

- à l'excédent de fonctionnement reporté (cpte 002)	18 393,96
- à l'excédent d'investissement reporté (cpte 001)	20 978,01

038/2019 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'INSTALLATION CLASSEE ET PLAN D'EPANDAGE DE L'EARL DE LA NOE A BONNOEIL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la demande du bureau de l'environnement et de l'aménagement de la Préfecture, un dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement a été déposé par l'EARL de la Noë à Bonnoeil, représentée par MM. Pascal et Daniel GAUQUELIN.

Ce dossier est une régularisation pour un atelier porcin de 1 204 animaux avec une surface d'épandage de 305,28 ha répartie sur les Communes de Bonnoeil, Cesny-Les-Sources (Angoville, Cesny-Bois-Halbout et Placy), Clécy, La Pommeraye, Sassy, Epaney, Bernières d'Ailly et Perrières.

Une consultation du public est ouverte du 25 février 2019 au lundi 25 mars 2019 inclus. Le dossier est consultable à Bonnoeil, siège de l'EARL, mais également dans les communes concernées par l'épandage.

Le bureau de l'environnement et de l'aménagement de la Préfecture demande de soumettre ce dossier à l'avis du Conseil Municipal.

Après présentation du dossier de l'EARL de la Noë, des réponses ont été apportées sur le plan d'épandage et le mode d'élevage de l'atelier porcin.

Monsieur Gauquelin s'étant retiré de la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité des votants un **avis FAVORABLE** à la demande de régularisation d'extension d'un atelier porcin de 1 204 animaux avec une surface d'épandage de 305,28 ha répartie sur les communes de Bonnoeil, Cesny-Les-Sources (Angoville, Cesny-Bois-Halbout et Placy), Clécy, La Pommeraye, Sassy, Epaney, Bernières d'Ailly et Perrières.

039/2019 - SYNDICAT EAUX SUD CALVADOS : RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Vu l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, en date du 24 janvier 2019, sollicitant au titre de la commune de Laize-Clinchamps, son retrait du syndicat Eaux Sud Calvados,

Vu la délibération du syndicat Eaux Sud Calvados en date du 19 février 2019 donnant son accord au retrait de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'Eaux Sud Calvados a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** à l'unanimité des votants le retrait de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

040/2019 - MODIFICATION DE L'APPELLATION DU COMITE DE JUMELAGE POUR LA DENOMINATION CLOVELLY / CESNY-LES-SOURCES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le comité de jumelage entre la commune anglaise de Clovelly et la commune de Cesny-Bois-Halbout a été créé il y a 40 ans.

Suite à la création de la commune nouvelle Cesny-les-Sources, le comité de jumelage doit modifier la charte et ses statuts afin d'intégrer la commune nouvelle Cesny-les-Sources.

Cette modification est importante pour que le comité de jumelage puisse prétendre aux éventuelles aides du comité départemental de jumelage.

L'objectif de ce comité est de soutenir les échanges d'ordre culturel, scolaire, touristique, économique, social, sportif et familial et de développer entre la commune de Clovelly et la commune de Cesny-Les-Sources des sentiments d'amitié et d'union.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants présents, décide de retenir la nouvelle appellation du comité de jumelage : Clovelly / Cesny-Les-Sources.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Modification date de réunion :**
Préparation des budgets primitifs : au lieu du 26 mars 2019, il est retenu la date du 27 mars 2019 à 19 h 30 à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout.
- **Elections européennes :**
Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8 h à 18 h. Chaque conseil communal doit organiser les permanences de son bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.